

Affaire Kayishema/Ruzindana – Dessine-moi mille collines

Ubutabera, 24 novembre 1997

Premier journaliste invité à témoigner devant le Tribunal, Patrick de Saint-Exupéry est l'auteur de deux articles publiés dans le quotidien français Le Figaro, en juillet 1994. Présent au Rwanda durant les événements, il s'est rendu dans la préfecture de Kibuye où il a rencontré le préfet Kayishema, aujourd'hui sur le banc des accusés.

« *Rwanda : les assassins racontent leurs massacres* » et « *La "solution finale" du préfet de Kibuye* » sont les deux articles rédigés par le journaliste français. Baroudeur invétéré, Patrick de Saint-Exupéry a traversé les conflits comme correspondant de guerre pour le quotidien français *Le Figaro*. Présent pour la première fois au Rwanda en 1990, lors de l'attaque du Front patriotique rwandais (FPR), le reporter retourne tous les ans sur le terrain jusqu'en 1995. En avril 1994, il est dans le camp de réfugiés de Benaco, en Tanzanie, alors décrit comme le plus grand camp de réfugiés du monde. Il décide, avec deux autres journalistes, de rentrer au Rwanda et de rejoindre Kigali. Après un premier échec qui les contraint à se rendre dans le sud, ils finissent par rejoindre la capitale pour une dizaine de jours. C'est seulement fin juin qu'il se rendra dans la préfecture de Kibuye, curieux de comprendre les objectifs de l'opération militaire française Turquoise. Le 26 juin au soir, il rejoint la ville de Kibuye et décrit l'ambiance : « *Il y avait des barrières partout, il y avait des drapeaux français sur les barrières. Il y avait des acclamations, des cris d'enthousiasme. Enfin, la France se décidait à intervenir. (...) Il y avait une tension qui devenait perceptible. Sur les dernières barrières, il était très difficile de discuter, parce que les gens étaient souvent ivres, souvent surexcités, mais nous*

avons fini par arriver à Kibuye. (...) Nous sommes descendus pour la nuit à l'hôtel Eden. (...) L'hôtel était plein de miliciens et de soldats, les armes traînaient un peu partout, la bière coulait, on assistait un peu à ce spectacle en se demandant : Où sommes-nous ? »

« Les assassins racontent leurs massacres »

Après une première approche de l'évolution de la situation, le journaliste commence à rencontrer différents témoins : « *Nous sommes partis discuter avec les sœurs présentes à Kibuye, mais elles sont restées très vagues sur la situation parce qu'elles étaient effrayées. En chemin, nous avons discuté par hasard avec une autre sœur, elle nous a parlé d'un endroit appelé Bisesero où il se passait des choses horribles d'après elle. Nous avons vu les militaires français, nous leur avons dit qu'il serait bien que nous allions ensemble à Bisesero* ». Après avoir convaincu quelques militaires, les trois journalistes partent pour Bisesero. « *Nous ne savions pas du tout ce était Bisesero, on cherchait un village. Nous sommes restés deux ou trois heures à Nyagurati, c'était un village d'à peu près 600 habitants, placé en hauteur sur les collines. Il était clair qu'il était en train de se passer des choses, la population était très énervée, nous avons été accueillis par un homme qui dansait. Cela ressemblait à une danse guerrière, il s'est approché de nous avec sa machette et sa lance. (...) Nous avons commencé à nous approcher de la population, nous avons discuté avec ces gens et ce que nous entendions était effarant pour nous. Sans même que nous les interrogeons de manière précise, nous entendions les gens nous raconter leurs crimes* ». De retour à

Kibuye dans la nuit, le journaliste rédige un premier article immédiatement envoyé à Paris.

Les articles du journaliste comme pièces à conviction du procureur

Déposés comme pièces à conviction par le procureur, les deux articles du journaliste sur les événements de Kibuye viennent compléter le dossier à charge de Clément Kayishema. Patrick de Saint-Exupéry s'y réfère sans cesse comme fil conducteur de son récit. Les trois années écoulées l'ont entraîné aux quatre coins du globe et sa mémoire lui fait parfois défaut. Il raconte que le lendemain, les trois journalistes ont pris la route jusqu'à Mubuga puis se sont rendus sur les sites avec les militaires. « *Les militaires français ont demandé aux journalistes de prendre la tête des combats, ils avaient pour instruction d'éviter tout engagement avec le FPR.. Les jeeps nous suivaient à quelque chose comme 500 mètres de distance. (...) Tout d'un coup, nous sommes passés à l'enfer en haut des collines. Rapidement, au fil de la montée sur Biseseero, les champs brûlés, les maisons systématiquement détruites, nous avons commencé à voir des cadavres, un cadavre ou deux relativement frais, sur le bas côté de la route. Brutalement, nous sommes tombés sur un groupe de gens au milieu de la route qui, en nous voyant approcher, se sont envolés. Nous sommes descendus du bus, nous avons commencé à parler avec un homme qui était un rescapé et qui nous a raconté l'histoire de Biseseero. (...) Au bout de dix minutes, soixante personnes se sont retrouvées rassemblées, les militaires français sont arrivés et cela n'a posé aucun problème. (...) Leurs vêtements étaient en loques, ils n'avaient pas de regard, lorsqu'on regardait leurs yeux, on ne voyait personne, c'étaient des fantômes. Je me souviens d'un homme qui nous expliquait qu'il avait une balle dans le dos depuis un mois. Ces gens-là étaient tous des civils. La première chose frappante est qu'il y avait très peu de femmes. Que des hommes et des enfants. Les femmes avaient été tuées d'abord parce qu'elles couraient moins vite* ». A ce moment-là, le récit des réfugiés se fait plus précis, mais le journaliste ne voit pas de traces des massacres. Il raconte que, devant ses interrogations, un réfugié a « *soulevé un petit buisson; il y avait deux ou trois cadavres.*

(...) La colline était parsemée de cadavres. Dans des petits trous, sous des buissons, la colline était parsemée de cadavres. Nous avons visité deux ou trois sites. Ensuite, l'évidence nous sautait aux yeux ».

« Il faisait un récit mécanique ; ce n'est pas lui qui parlait, c'était sa mémoire »

Le procureur, Brenda Sue Thornton, demande au journaliste en quoi ces personnes étaient traquées : « *Traqué cela veut dire que, peut-être maintenant, peut-être dans quelques secondes, peut-être demain, ils seront tués. (...) Cette expérience était terrifiante. On la saisissait dans leurs regards. (...) Eric [un témoin] ne parlait pas en tant qu'homme. Il faisait un récit mécanique des deux mois qui venaient de s'écouler; ce n'est pas lui qui parlait, c'était sa mémoire* ». Son entretien avec les réfugiés sur les collines de Biseseero se termine brutalement : « *Il y a eu un bruit de moteur, les réfugiés se sont éparpillés dans la brousse. Le véhicule est arrivé quelques minutes plus tard, c'étaient des soldats rwandais et à l'avant du pick-up, ils avaient placé un drapeau français. Nous nous sommes aperçus qu'ils plaçaient des drapeaux français pour les attirer et faciliter la chasse. (...) Lorsqu'ils ont vu les Blancs au milieu de la route, ils ont continué leur chemin sans s'arrêter, tout droit sur la piste* ». De retour à Kibuye, Patrick de Saint-Exupéry retourne voir les sœurs qui « *m'ont reparlé du préfet de Kibuye de manière plus précise* ». Ce même soir, le journaliste rencontre un autre témoin qui évoque plus précisément encore l'implication du préfet de Kibuye. Au même moment, il raconte que les militaires français lançaient une opération en faveur des réfugiés de Biseseero : « *Ils sont arrivés dans un certain état d'esprit. Avec l'idée qu'ils allaient se trouver confrontés à la rébellion FPR* ».

La déception des miliciens

Pendant toutes les opérations de secours, le témoin raconte que les miliciens, placés au sommet des collines, observaient les évacuations : « *On avait l'impression qu'ils regrettaient que les rescapés leur échappent. (...) Il y avait des éléments d'intervention*

du GIGN [Groupement d'intervention de la gendarmerie nationale]. J'ai observé en particulier un des soldats du GIGN qui avait sur lui une veste de l'armée rwandaise. Il m'a expliqué qu'il avait auparavant formé la Garde présidentielle [du président Habyarimana]. Cinq minutes plus tard, il était à genoux, en larmes. J'étais très impressionné. Voir un militaire fondre en larmes est une chose qui témoigne simplement de l'intensité de la scène et des émotions qui pouvaient passer à travers l'esprit ». Plus tard, le journaliste décide de rencontrer le préfet, alors qu'un témoin lui explique que « la chasse » est devenue beaucoup plus structurée depuis le 21 juin, comprenant trois groupes de 150 miliciens « décidés à en finir ».

Rencontre avec le préfet Kayishema

Patrick de Saint-Exupéry patientera deux jours avant de rencontrer le préfet, aujourd'hui sur le banc des accusés. Juste à côté de la préfecture, les deux hommes se retrouvent dans un bistrot : « Il était accompagné de trois ou quatre personnes, je ne me souviens pas du nombre exact. Ces personnes étaient des civils et quelques-unes d'entre elles portaient des armes. (...) Dans mon souvenir, monsieur Kayishema était pas armé. (...) Nous nous sommes accoudés au comptoir, je me suis présenté, mon nom, mes fonctions, mon travail et j'ai commencé à expliquer au préfet l'objet de l'entretien. Le préfet était assez excité, assez énervé. Je parlais du massacre de l'église, du massacre du terrain de football. (...) A chaque fois, je posais des questions de plus en plus précises, la tension montait. Monsieur Kayishema ne répondait pas aux questions, il riait, faisait de grands gestes, c'était entre le rire et le ricanement. (...) Les yeux de monsieur Kayishema étaient fatigués et injectés de sang. La tension est rapidement montée. Jamais une menace, mais dans mon esprit la situation est devenue dangereuse quand monsieur Kayishema m'a proposé de quitter le comptoir pour aller au fond du bistrot. (...) L'entretien a duré dix minutes. J'ai mis fin à l'entretien. Il a fallu reboire une deuxième bière. Je suis parti au bout de dix minutes [ou] un quart d'heure, après avoir posé des questions mais sans avoir de réponses claires et précises, sans avoir le moindre démenti ou la moindre réaction ». A la fin

de l'interrogatoire, le procureur demande au journaliste de reconnaître l'accusé. Il avoue franchement : « Pour être tout à fait honnête, je n'ai pas reconnu tout de suite monsieur Kayishema. J'ai attendu que les deux accusés se lèvent et, lorsqu'ils étaient debout, j'ai pu identifier monsieur Kayishema ».

Les conditions d'une enquête journalistique

Lors du contre-interrogatoire, le bâtonnier Ferran se référera à de nombreuses reprises à l'article du journaliste, publié le 5 juillet 1994 dans les pages du Figaro et titré : La « solution finale » du préfet de Kibuye. L'avocat de Clément Kayishema évoque le licenciement d'un proche du préfet, tel qu'évoqué dans l'article :

– « Est-ce que vous ne croyez pas qu'il y aurait, du fait de ce licenciement, quelque vengeance développée par cet homme ? – Non. Compte tenu des circonstances à ce moment-là, il est évident que cet homme prenait un risque important pour sa vie [en témoignant]. Il est rare que les gens prennent des risques sur leur vie pour une quelconque vengeance suite à un licenciement comme chauffeur ». L'avocat insiste pour s'entendre répondre : « Encore une fois maître, je ne suis pas policier. Je mène cette enquête dans des conditions extrêmement pénibles, j'entends quelqu'un qui, compte tenu de ce qu'il me dit peut perdre la vie et qui met tout dans la balance. (...) Je ne lui ai pas demandé ses papiers ou si monsieur Kayishema lui avait emprunté 100 francs qu'il ne lui avait pas rendus ».

« Solution finale »

Reprochant au témoin d'avoir « travaillé pour le procureur », l'avocat se voit reprocher par Brenda Sue Thornton, au cours de la suite de son contre-interrogatoire, la teneur de ses commentaires. André Ferran rétorque alors : « Nous avons la chance d'avoir un témoin d'un certain niveau intellectuel et qui a écrit une bonne partie de l'acte d'accusation, je ne peux pas le laisser partir avec la bénédiction de la défense ». Sous le regard très attentif de l'accusé, le bâtonnier Ferran termine son contre-interrogatoire en

évoquant le titre de l'article rédigé par le journaliste, La « *solution finale* » du préfet de Kibuye. Le témoin explique : « *La solution finale vise à désigner un processus qui, il m'a semblé, était mis en place. Souvent, dans le cas du Rwanda, les gens ont dit, massacres, folie, situation incontrôlée. Après mon expérience, il m'a semblé qu'au contraire, il y avait une raison. Ce qui m'a semblé être mis en place au Rwanda, c'est cette folie qui côtoie la raison la plus logique. Je me permettrai de citer cette phrase : "La folie ce n'est pas quand on a perdu la raison, c'est quand on a tout perdu, sauf la raison"* ». Il ajoute ensuite : « *J'ai fais allusion à un processus tout en y mettant des réserves. Les guillemets expriment des réserves. La logique mise en place s'apparente, je dis bien s'apparente, à ce qui existait dans l'Allemagne nazie* ». L'avocat lui demande alors quelles similitudes il peut définir : « *Lorsqu'un instituteur dit : nous avons tué les enfants parce que ce sont des complices, (...) c'est une logique parfaitement raisonnée. On ne tue pas l'enfant parce qu'on est ivre, en colère. La réflexion est : si je ne le tue pas, quand il sera grand il viendra me tuer. C'est ce qui m'amène à dresser ce parallèle, avec toutes les réserves* ».

« Présomption d'innocence »

A la fin de son article, Patrick de Saint-Exupéry évoque l'établissement d'un tribunal international. L'avocat y revient en demandant :

– « *Je ne commenterai pas l'actualité présente, mais vous nous avez expliqué que pendant votre enquête, vous n'avez pas voulu faire un travail qui était pas journalistique. Lorsque vous avez rédigé cet article, avez-vous pensé un instant à ce que nous aimons bien, en France, la présomption d'innocence ?*
– *J'y ai pensé effectivement, puisque j'ai tenu absolument à rencontrer le préfet avant d'écrire. Il est évident que cet article est accusateur et si j'écris qu'il faudrait qu'il comparaisse, il y a plusieurs façons de l'interpréter. La première, c'est d'affirmer qu'il est coupable. La deuxième, c'est : moi je fais mon travail de journaliste mais je ne suis pas juge. D'où ce passage qu'un tribunal puisse rendre la justice, parce que moi, journaliste, ce n'est pas mon rôle.* »